

# 1<sup>ère</sup> Ronde historique

## Convention d'organisation

L'ASA HVL organise le samedi 15 juin 2019, à l'occasion du 21<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire, une manifestation constituée de roulages et expositions de véhicules d'époques.

Cette opération ne s'inscrit dans aucun challenge ni compétition, il est bien précisé qu'il n'y a aucune opération de chronométrage, et que les participants devront suivre la voiture de l'organisation qui passera devant pour « ouvrir » la route.

Le départ de la ronde est fixé à 8h30 à la salle des fêtes du Monastier/Gazeille, pour un retour à 18h00.

**1- Véhicules admissibles.** Tous véhicules automobiles dûment immatriculés avant 1990 et étant des modèles régulièrement inscrits à des épreuves de rallyes routiers ou considérés comme véhicule de prestige ainsi que des véhicules de collection. Le choix des véhicules admis est à la discrétion de l'organisation et ne peut faire l'objet d'aucune contestation. Tout chronomètre et/ou cadencier sera interdit à bord des véhicules.

**2-Vérifications administratives.** Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire.
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : Carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour tous les véhicules.

**3- Les véhicules admis seront immatriculés,** à jour des contrôles techniques, et assurés. Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir sur son véhicule, ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

L'organisateur quant à lui souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24/07/2007 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport.

Les véhicules doivent répondre strictement aux spécifications du code de la route. Un contrôle des cartes grises sera effectué ainsi que pour l'attestation d'assurance. Les pneumatiques compétitions sont strictement interdits. La présence de 2 gilets de sécurité et d'un triangle de signalisation est obligatoire.

Un examen général du véhicule portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté. À la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamer des dédommagements.

**4- Les conducteurs** devront être en possession de leurs permis de conduire en cours de validité, celui-ci sera présenté lors des vérifications administratives.

**5- Le parcours** emprunte des routes dites ouvertes où le respect du code de la route est

impératif et notamment les limitations de vitesse.

**6- Cette concentration** traverse différentes communes du Sud-Est de la Haute Loire et l'Ardèche. Nous vous recommandons une grande prudence et un strict respect de la limitation de vitesse dans les zones urbanisées

**7- Sur les secteurs où les routes sont dites « fermées »** une conduite sans prise de risques doit être observée de façon à ne pas créer d'incident pénalisant le déroulement et l'avenir de la compétition officielle.

***Les voitures ouvrees et d'encadrements de l'organisation ne devront en aucun cas être dépassées.***

**8- Le nombre de véhicules admissibles est limité à 50.** Tous les clubs concernés ont reçu une lettre d'intention postée le même jour. Les admissions sont classées par ordre chronologique d'arrivée des intentions manifestées par courrier, e-mail ou par appel téléphonique au responsable de l'opération.

**9- En fonction des événements du rallye de la Haute Vallée de la Loire**, si le temps imparti à cette manifestation est modifié, les organisateurs peuvent supprimer une partie du roulage sur route fermée, sans qu'aucune contestation des participants ne puisse être admise. Tous les participants doivent être conscients de cet enjeu et en accepter les règles.

**10- Le nombre de passagers dans un véhicule est limité à deux.** L'organisation prend en compte les repas de deux personnes par voiture, uniquement.

**11-** Chaque participant devra impérativement retourner son bulletin d'engagement, accompagné de son règlement au siège de :

**ASA HVL, Place du Vallat 43150 Le Monastier/Gazeille** avant le 10 Mai 2019.  
Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ASA HVL.

**12-** Prix par voiture pour deux participants, conducteur et passager, **160 €** (cent soixante euros) comprenant 2 plaques souvenir et les 2 repas de la mi-journée.

Pièces jointes : Un bulletin d'inscription.  
Les cartes et le road-book sont à venir.

**Les éventuels accompagnants devront s'acquitter du prix de leur repas lors de l'inscription.**

**Responsable de l'opération : Alain GALLAND / 06 86 88 94 72**

ou par mail : [alain-galland@wanadoo.fr](mailto:alain-galland@wanadoo.fr)

**Ouvreurs : Jean-Pierre COCHOIS et Yves BOISSY**

**Secrétariat de la manifestation :**

**ASA HVL  
Place du Vallat  
43150 Le Monastier/Gazeille**

**Tél : 04 71 03 81 72, Mail : [asahl@orange.fr](mailto:asahl@orange.fr)**

**Je soussigné, avoir pris connaissance du règlement de la 1ère Ronde Historique de l'ASA HVL et en accepte l'intégralité des conditions énoncées.**

**Fait à**

**le**

**2019**

**Nom :**

**Signature :**